



---

**COMMUNIQUÉ**  
*pour diffusion immédiate*

---

## **AVIS DE DIVIDENDE**

**MONTRÉAL, le 6 septembre 2007** - Lors de sa réunion du 6 septembre 2007, le conseil d'administration de la Banque Laurentienne du Canada (la « Banque ») a déclaré un dividende trimestriel régulier de 29 cents par action sur les actions ordinaires payable le 1<sup>er</sup> novembre 2007 aux actionnaires inscrits à la fermeture des affaires le 1<sup>er</sup> octobre 2007.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2006, le gouvernement fédéral a instauré un nouveau régime d'imposition des dividendes versés par les sociétés canadiennes à leurs actionnaires. Certaines provinces se sont également harmonisées aux nouvelles règles fédérales concernant ces dividendes. Selon les dispositions de ce nouveau régime, la Banque avise que tous les dividendes déclarés en 2006 et 2007 étaient désignés comme « déterminés » et que dorénavant, sauf indication contraire, tous les dividendes seront désignés comme « déterminés ».

- 30 -

Relations investisseurs et médias :  
Gladys Caron  
Téléphone : 514 284-4500, poste 7511  
Tél. cellulaire : 514 893-3963  
[gladys.caron@banquelaurentienne.ca](mailto:gladys.caron@banquelaurentienne.ca)